

## **DANS CE NUMÉRO :**

- 1.0 Nouvelles du Secrétariat**
- 2.0 Nouvelles de nos membres**
- 3.0 Nouvelles des autres organisations**
- 4.0 Événements à venir**
- 5.0 Annonces & Vacances de postes**

### **1.0 NOUVELLES DU SECRÉTARIAT**

#### **Actualités :**

#### **L'UPA désignée présidente de *International Coalition for the Responsibility to Protect (ICRtoP)* (la Coalition internationale pour la responsabilité de protéger)**

L'Union panafricaine des avocats a été désignée pour être la nouvelle présidente de l'ICRtoP pour un mandat de deux ans, durant la quatrième réunion du Comité directeur de l'ICRtoP tenue à New York les 22 et 23 octobre 2012. Les participants à la réunion ont discuté des priorités devant guider le Secrétariat et la Coalition de l'ICRtoP dans leurs activités de promotion de la responsabilité de protéger dans le monde entier. Le Comité directeur est composé de l'Union panafricaine des avocats, le Centre Asie-Pacifique pour la R2P, *Coordinadora Regional de Investigaciones Sociales y Económicas*, *East Africa Law Society*, *Human Rights Watch*, Initiatives pour le Dialogue international, *International Refugees Rights Initiative*, *Oxfam International*, la Fondation Stanley, Institut de la société civile de l'Afrique de l'Ouest, et *World Federalist Movement-Institute for Global Policy*.

Les discussions se sont centrées sur divers sujets dont les évolutions normatives et les cas dans les pays, ainsi que les activités à venir de la Coalition. L'ICRtoP a informé les participants que l'année prochaine, les membres de la coalition organiseront une série d'activités comme des ateliers de sensibilisation, des formations et des initiatives de recherche en Asie du Sud Est, au Moyen Orient, en Europe, en Amérique centrale et du sud, en Afrique de l'Ouest et sur le continent africain. Un certain nombre de membres organisant ces projets travaillent en partenariat avec les mécanismes régionaux et sous-régionaux, ainsi que les acteurs de l'ONU.

L'UPA voudrait remercier le Comité directeur et l'ICRtoP pour cette formidable occasion et se réjouit de pouvoir servir pendant les deux prochaines années.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site :

<http://www.responsibilitytoprotect.org/index.php/component/content/article/35-r2pcs-topics/4511-icrtop-holds-fourth-steering-committee-meeting-country-updates-syria-myanmarburma-rtop-related-publications>

## **Conférence annuelle et Assemblée générale de l'Association des procureurs africains (APA-AGA)**

La septième conférence et l'AGA de l'APA s'est tenue à Windhoek (Namibie) du 7 au 10 octobre 2012 sur le thème « Renforcement des capacités institutionnelles des autorités et institutions de poursuite en Afrique – Union des procureurs africains ». La conférence annuelle et l'AGA de l'APA ont été précédées d'un dîner de gala tenu le 7 octobre 2012 en présence de Dr P. Shipoh, directeur de cabinet au Ministère de la justice de Namibie, et du Maire de Windhoek, Mme Elaine Trepper qui ont prononcé des discours. Du 8 au 10 octobre, diverses sessions ont été organisées sur un certain nombre de thèmes notamment : « L'Indépendance et responsabilité des autorités et agences de poursuites judiciaires ; la Coopération entre les organes chargés de poursuites judiciaires et autres organisations à but similaire ; la Compétence universelle et discussions d'un projet de guide sur les poursuites judiciaires et le forum régional.

L'APA-AGA a clôturé ses travaux par la réélection du Procureur général de Namibie Olyvia Imalwa comme Présidente de l'APA. Les cinq Vice-présidents sont les suivants :

- L'Angola a été élue Vice-président pour l'Afrique australe ;
- La Tanzanie a été élue Vice-président pour l'Afrique orientale ;
- L'Égypte a été élue Vice-président pour l'Afrique du Nord ;
- Le Cap Vert a été élu Vice-président pour l'Afrique de l'Ouest ;
- La République démocratique du Congo a été élue Vice-président pour l'Afrique centrale.

L'Afrique du Sud a été élue Trésorier-général pour un mandat de quatre ans ; le Mozambique a été élu Secrétaire général. L'Ouganda, l'Algérie et le Rwanda ont été élus comme membres supplémentaires du comité.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site :

[http://www.africaprosecutorsassociation.com/pdf/7conference/apa-7th-agm and conference article.pdf](http://www.africaprosecutorsassociation.com/pdf/7conference/apa-7th-agm%20and%20conference%20article.pdf)

## **Conférence et assemblée générale annuelle de *International Institute of Law Association Chief Executives (IILACE)***

L'UPA a pris part à l'Assemblée générale annuelle de 2012 de IILACE tenue à Hong Kong du 17 au 20 octobre 2012. Cette AGA a réuni les directeur exécutifs et directeurs généraux du monde entier pour discuter des problèmes relatifs aux barreaux nationaux et Ordre des avocats.

Les objectifs d'IILACE sont de :

- a) Faciliter les échanges de points de vue et les informations entre les membres sur des questions clés touchant les associations juridiques, qu'elles soient des ordres d'avocats et des barreaux nationaux ; développer un réseau de communication entre les directeurs exécutifs des barreaux nationaux et des ordres des avocats ;

- b) Promouvoir et défendre le statut et les intérêts de la profession juridique, des associations juridiques et de l'État de droit
- c) Tenir périodiquement des forums en vue de discussions sur des thèmes d'intérêt mutuel.

En dehors du directeur exécutif de l'UPA, sept autres directeurs exécutifs de l'Afrique orientale et australe y ont également participé.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site :

[www.iilace.org](http://www.iilace.org)

### **Cinquième conférence sur le droit de l'avenir**

L'UPA, représenté par le directeur exécutif, M. Don Deya, a pris part à la cinquième conférence sur le droit de l'avenir qui s'est tenu à la Hayes du 1<sup>er</sup> au 2 novembre 2012. Le thème principal était le droit de l'avenir, la réglementation à plusieurs niveaux et les difficultés qu'ils comportent, ainsi que les solutions à apporter. L'objet de la réunion a été l'élaboration d'un rapport identifiant quatre domaines où l'innovation est nécessaire :

- La participation significative des citoyens et des utilisateurs finaux ;
- Transparence : la rendre plus attrayant pour ouvrir les portes ;
- Jeter les ponts entre les règles concurrentes ;
- Réduire le fardeau de l'utilisation des règles.

Cette réunion de deux jours, animée par de hautes personnalités, a été utilisée pour développer des innovations visant à faire face à ces défis au bénéfice des législateurs dans les parlements, des professionnels de la législation, des conseillers juridiques d'entreprises et des cabinets d'avocats qui les assistent, des juges et des avocats, et des plus hautes juridictions.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site :

<http://www.hiil.org/events/innovating-justice-forum-2012>

### **56<sup>e</sup> Congrès de l'Union internationale des avocats (UIA)**

L'UPA a participé au 56<sup>e</sup> congrès de l'UIA à Dresden (Allemagne) du 31 octobre au 4 novembre 2012. Les thèmes abordés lors du Congrès étaient d'actualité pour la profession d'avocat sur le continent, y compris les structures d'entreprises alternatives, le Droit et la Religion et les relations clients - avocats.

Au niveau de la Commission des droits de l'homme, un documentaire relatant les principaux événements qui ont conduit à l'assassinat du défenseur des droits de l'homme de renommée internationale Floribert Chebaya, et le procès qui a suivi, ont été discutés. C'était une excellente occasion qui a permis aux nombreux participants de réfléchir sur le déroulement du procès de l'accusé, car la projection du documentaire est interdite dans de nombreux pays africains, notamment en République démocratique du Congo.

## **Les OSC discutent de la compétence de la Cour de Justice de l'Afrique de l'Est**

L'Union panafricaine des avocats (UPA), en collaboration avec *East African Civil Society Organizations' Forum* (EACSO) (le Forum des organisations de la société civile de l'Afrique de l'Est) et *Open Society Initiative for East Africa* (OSIEA) ont organisé une consultation visant à faciliter une position commune des OSC sur l'extension de la compétence de la Cour de Justice de l'Afrique de l'Est le lundi 29 Octobre 2012 à Arusha, en Tanzanie.

Les objectifs de la réunion étaient de :

1. Réunir certains ordres des avocats et OSC en vue de réfléchir sur les perspectives et les permutations liées à l'élargissement de la compétence de la Cour pour traiter des droits de l'homme, du commerce transfrontalier et du droit commercial, ainsi que crimes internationaux ;
2. Sensibiliser sur l'état d'avancement de l'élargissement de la compétence de la EACJ ;
3. Recueillir des propositions et recommandations qui peuvent être appliquées dans le processus d'élargissement des compétences de la cour ;
4. Développer une position commune des OSC sur l'élargissement de la compétence de la Cour pour couvrir les crimes internationaux ;
5. Compiler un document complet de politiques décrivant les implications juridiques et politiques du renforcement de l'EACJ pour juger les crimes internationaux ;
6. Renforcer la capacité des ordres des avocats et des OSC à s'engager et à plaider auprès des États de la CAE et des États partenaires pour un élargissement de la compétence de l'EACJ.

Les participants provenaient des OSC, des ordres des avocats et de diverses spécialités ayant une connaissance approfondie de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de sa Cour de justice. L'équipe va à présent s'efforcer de rédiger un rapport sur ses propositions qui seront présentées à la Communauté est-africaine pour examen.

## **2.0 NOUVELLES DE NOS MEMBRES**

**Hon. Juge Matthews Nderi Nduma élu Juge principal, juridiction de travail, Haute Cour du Kenya**

L'Hon. Juge Nduma qui a été nommé juge à la Haute Cour du Kenya, Juridiction de Travail cette année a encore été élu juge principal de la juridiction de travail à la Haute Cour du Kenya.

L'UPA félicite l'Honorable Juge Nduma.

**Sheila B. Keetharuth nommée Rapporteur spécial de l'ONU sur l'Érythrée**

Mme. Sheila B. Keetharuth, avocate et défenseur des droits de l'homme de Maurice, et membre de l'UPA a été récemment nommée Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en Érythrée. Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a confirmé la

nomination au cours de la session qui s'est achevée le 28 septembre 2012. L'UPA félicite Mme Keetharuth pour cette nomination et lui souhaite pleins succès dans ses nouvelles fonctions.

L'UPA tient également à lui exprimer sa reconnaissance pour sa participation à son processus de planification stratégique ; en effet elle a été un membre crucial et actif dans ce processus.

### **3.0 NOUVELLES D'AUTRES ORGANISATIONS**

#### **Changement à la tête de l'Ordre nigérian des avocats**

Le 31 août 2012, l'Ordre des avocats du Nigéria (NBA) a nommé de nouveaux responsables nationaux. Il s'agit de :

Président de NBA : Okey Wali, SAN  
Secrétaire général : Emeka J.P. Obegolu, Esq.

Le Président de NBA est le principal porte-parole de l'Ordre. Il gère NBA avec l'assistance du Secrétaire général qui supervise le Secrétariat national sous la responsabilité du Président. Le Secrétariat national est le centre de toutes les activités NBA ; il est doté des ressources nécessaires pour entreprendre les politiques et programmes de NBA.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site :

[www.nba.org.ng](http://www.nba.org.ng)

#### **La Haute Cour du Nigeria déclare inconstitutionnelle la peine capitale par un peloton d'exécution**

Le 29 juin 2012, la Haute cour de l'État de Lagos, dans un jugement rendu par l'honorable Juge Olokoba a déclaré que la peine de mort par pendaison ou par peloton d'exécution était inconstitutionnelle.

Les requérants dans l'affaire étaient des détenus qui avaient passé plus de 20 ans dans le couloir de mort. Après plusieurs échecs du *Legal Resources Consortium* (LRC) ayant demandé par lettre qu'ils soient graciés, une requête a été déposée en leur nom, le 1er Février 2008 pour demander les mesures de redressement suivantes :

- a) Une déclaration selon laquelle la prescription de la peine de mort obligatoire pour des délits tels que le vol à main armée et le meurtre est contraire au droit des requérants à la dignité de la personne humaine et à leur droit de ne pas subir des châtiments inhumains ou dégradants au titre de la Constitution de la République fédérale du Nigeria de 1999 ;
- b) Une ordonnance rendant la peine de mort obligatoire dans les circonstances des affaires candidats inconstitutionnelle, nulle et non avenue ;

- c) Une ordonnance annulant la condamnation à mort obligatoire par pendaison ou par peloton d'exécution infligée aux requérants pour le délit de vol à main armée ou meurtre comme inconstitutionnelle.

Le vendredi 29 juin 2012, la Haute Cour de l'État de Lagos a rejeté les requêtes {a} et {b} et accordé {c}. Ainsi les peines de mort par pendaison ou par un peloton d'exécution ont été déclarées inconstitutionnelles et le gouvernement de l'État de Lagos ne peut plus infliger la peine de mort aux requérants par pendaison ou par un peloton d'exécution.

L'équipe juridique de LRC conduite par Norrison Quakers SAN travaillent à présent sur les modalités visant à s'assurer que tous les prisonniers condamnés à mort dans les prisons du Nigéria bénéficient de cette décision.

#### **4.0 ÉVÉNEMENTS À VENIR**

##### **27e Session ordinaire de la Cour africaine**

La 27<sup>e</sup> Session ordinaire de la Cour africaine se tiendra à Port Louis (Maurice) du 26 novembre 2012 au 7 décembre 2012. L'affaire *Mkandawire c. Malawi* sera entendue en session ouverte les 29 et 30 novembre 2012. Aucun jugement ne sera prononcé à cette session.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site :

<http://www.african-court.org/en/>

##### ***Equality Now* organise une formation à l'intention des avocats sur la promotion de l'utilisation du protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, sur les droits des femmes en Afrique (Protocole)**

*Equality Now*, en partenariat avec la Coalition *Solidarity for African Women's Rights* (SOAWR) (Solidarité pour les droits des femmes africaines, organisera une formation à l'intention des avocats les 3 et 4 Décembre 2012 à Nairobi, au Kenya, pour promouvoir l'utilisation du protocole. La formation visera les avocats et cabinets d'avocats / et associations de juristes de l'Afrique de l'Ouest, l'Est et australe anglophone et en particulier les pays qui ont ratifié le Protocole, ainsi que ceux que la coalition SOAWR cible pour la ratification. Cette formation fournira une orientation étape par étape, sur l'utilisation du protocole aux niveaux national et régional. Les avocats seront formés en matière d'utilisation du protocole pour les affaires portées devant les juridictions nationales, et en matière d'introduction de plainte relative aux violations du Protocole portée devant les mécanismes régionaux tels que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. La formation a pour but d'utiliser le protocole sur les droits des femmes comme un outil efficace pour faire avancer les droits de la femme et pour encourager les avocats à faire pression en faveur du droit jurisprudentiel afin que les pouvoirs publics promulguent de nouvelles lois et politiques qui tiennent compte des droits prévus dans le Protocole.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Caroline Muthoni à :  
[cmuriithi@equalitynow.org](mailto:cmuriithi@equalitynow.org)

## **5.0 ANNONCES & VACANCES DE POSTES**

### **Poste *Fellow* ILEAP/JEICP au Conseil des entreprises du COMESA**

Le Conseil des entreprises du COMESA (CBC) invite des consultants à soumettre leurs CV pour le poste *Fellow* de ILEAP/JEICP.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site :

[http://www.comesabusinesscouncil.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=64&Itemid=54](http://www.comesabusinesscouncil.org/index.php?option=com_content&view=article&id=64&Itemid=54)

### **Avis de vacance du poste de greffier adjoint à la Cour africaine**

La Cour africaine invite les citoyens des États membres de l'Union africaine à poser leur candidature pour le poste de greffier adjoint (Grade P5).

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 23 décembre 2012 et doivent être adressées à :

Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

P.O. Box. 6274, Arusha, TANZANIE

Tel: + 255 732 979507/9, +255 732 979922

Fax: + 255 732 979 503

Courriel : [humanresources@african-court.org](mailto:humanresources@african-court.org)

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site :

<http://www.au.int/en/sites/default/files/Deputy%20Registrar,%20P5,%20En,%20Oct.pdf>